

Saint-Escobille ne veut pas de « ce truc »



Le lieu qui pouvait être choisi par la société Cita appartient à un agriculteur de Pussay. Contacté, il dit n'avoir plus « aucun contact avec elle depuis des années ». - Didier Arthur

Le tribunal administratif de Versailles va rendre son jugement ce jeudi. Alain Maindron, maire de Saint-Escobille, se prépare à toutes les options.

«Un dimanche, en 2002, j'ai reçu un appel pour m'informer qu'on avait un projet intéressant à me proposer », rappelle Alain Maindron, maire de Saint-Escobille. Dès le mardi, l'édile et deux adjoints apprennent qu'une décharge pourrait s'implanter sur la commune.

Le projet de la société Sita ? Des déchets industriels, voire ménagers, à hauteur de 150.000 tonnes par an sur dix ans. La décharge couvrirait 18 hectares. « J'ai tout de suite dit non. Nous avons déjà eu les ordures de Paris pendant 50 ans alors nous n'allions pas recommencer », justifie Alain Maindron. « À l'époque, c'est un agriculteur qui avait autorisé cela, huit hectares de déchets organiques. Mais imaginez les rats, la boue que cela amenait... »

Avis défavorable
du commissaire enquêteur

Alors en septembre 2002, le maire de Saint-Escobille décide de monter une association avec Marie-Josèphe Mazure, maire de Mérobert « pour faire participer la population au combat. Nous avons réalisé quelques actions pour montrer qu'on n'était pas d'accord ».

En 2004, la commission donne un avis favorable avec réserve suite à une enquête publique. Puis le préfet demande, en 2009, un changement du plan d'occupation des sols (Pos) « pour que le projet soit possible. J'avais deux choix : soit refuser et dans ce cas, le préfet s'en chargeait, soit accepter et maîtriser les choses. » Un commissaire enquêteur est pris, « des dizaines de personnes sont venues remplir les cahiers de doléances et en décembre, un avis défavorable est rendu », raconte le maire.

http://memorix.sdv.fr/5c/larep.fr/infoslocales/villes/etampes_articles/869270144/Position1/default/empty.gif/546e45515a564e6c4f50454143425737

Après la délibération du conseil municipal, le 29 décembre 2009, qui se prononce contre la modification du Pos, le dossier est amené devant le tribunal administratif de Versailles. « Nous avons été déboutés face au préfet mais on a fait appel. La décision doit être rendue ce jeudi 21 novembre. J'espère qu'elle sera favorable. »

Rappelons qu'en parallèle, une étude de l'extension de la décharge de Vert-le-Grand « avec valorisation » est en cours. « Si cela s'avérait possible, les arguments pour s'implanter à Saint-Escobille seraient plus difficiles à trouver », juge Alain Maindron. « Mais est-il logique de faire venir les déchets de Paris ici avec tous les déplacements que cela implique ? »

Marine Vallée
essonne.larep@centrefrance.com